PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du samedi 25 octobre 2014

Nombre de membres du Comité Syndical : 118 dont 118 en fonction.

Le 25 octobre 2014 à 9 heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux s'est réuni sur le parking de la zone industrielle de Dannemarie, suite à la convocation du Président en date du 14 octobre 2014.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Vu l'article 11 des statuts du SMARL, considérant que 73 Membres sont présents et 1 Membre représenté, le quorum est atteint.

Y assistent également :
M. Michel PFLIEGER de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
Les représentants de la presse locale

L'équipe du SMARL : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Le Président, M. Daniel DIETMANN, souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Sont excusés :
M. Philippe GERARD, Trésorier
M. Alain AGUILERA, Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin
Madame Emilie HENNIAUX de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse
M. Maxime GERBER de la Fédération de Pêche du Haut-Rhin

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Le Président, Daniel Dietmann préside cette séance au format « buissonnier » pour permettre de développer sur le terrain les différentes problématiques qu'on peut rencontrer sur un cours d'eau, d'expliquer les actions du SMARL dans son cœur de métier.
Il remercie vivement toutes les personnes qui ont permis la concrétisation de cette séance sur le terrain, et en particulier M. Tristan GSCHWIND de Manspach pour la mise à disposition de sa cour, pour permettre le bon déroulement de l'ordre du jour de la réunion et l'organisation du vin d'honneur.

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du mercredi 16 avril 2014 à Manspach
2. Projet de délibérations :
   - Validation de la composition de la Commission technique
   - Renouvellement du contrat « révision / animation SAGE »
   - Indemnité du Trésorier
3. Séance buissonnière : à la découverte des milieux aquatiques du bassin versant de la Largue, de leurs fonctionnalités et de leur évolution au fil du temps
   - Rectification ancienne (moulin, irrigation) et répercussion hydrologique
   - Réaménagement et renaturation (interventions SMARL)
   - Problématiques diverses : optimisation des crues, assainissement, biodiversité N2000
4. Divers

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du mercredi 16 avril 2014 à Manspach.

Décisions prises par le Bureau du 7 octobre 2014

- Animation Natura 2000 : reconduction de l'aide Etat/Europe
- Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion du Haut-Rhin signé avec SHAM/SOFCAP : modification des taux.

2. Décisions du Comité syndical

➢ Validation de la composition de la Commission technique

Conformément aux statuts du SMARL, une commission technique dont les membres sont élus au sein du Comité syndical est associée au Bureau pour une meilleure représentativité du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux.
Lors de sa séance du 16 avril 2014, le Comité syndical désigne Monsieur Christophe WEBER, Délégué de Wolfersdorf, Président de cette commission technique qui est associé aux réunions de Bureau et qui a la charge de formaliser cette commission.

Les Membres de la commission technique sont :

Madame Patricia NENOT	BALSCHWILLER
Madame Audrey MAALEM	RETZWILLER
Madame Marie Paule LEBUS	SEPPOIS LE BAS
Madame Sylviane BAYSANG	BENDORF
Madame Marie Adrienne LEY	HEIDWILLER
Madame Béatrice FUTSCH	SPECHBACH LE BAS
Monsieur Yves BOEGLEN	FRIESEN
Monsieur Xavier MEYER	SPECHBACH LE HAUT
Monsieur Georges WIRTZ	ELBACH
Monsieur Antoine WAECHTER	FULLEREN
Monsieur Laurent LILLER	SOPPE LE BAS
Monsieur Michel FEHR	MERTZEN
Monsieur Hugues DURAND	LIEBSDORF
Monsieur Daniel PETER	UEBERSTRASS
Monsieur Thaddée FREY	STRUETH
Monsieur Jean Marc RUFF	BUETHWILLER
Monsieur Bernard DELEURY	AMMERTZWILLER
Monsieur Didier FREYBURGER	TRAUBACH LE HAUT
Monsieur Philippe RITTER	RETZWILLER
Monsieur Jean Paul GNAEDIG	LARGITZEN

➢ Renouvellement du contrat « révision / animation SAGE »

Conformément à la délibération du 18 octobre 2010 concernant l'embauche d'un agent contractuel à temps plein pour la révision du SAGE Largue,
Entendu les explications du Président sur la nécessité de reconduire le contrat à durée déterminé de l'agent, afin de poursuivre la mission qui lui a été confiée,
le Comité syndical décide de fixer la rémunération à l'indice brut 655, soit 2 528,13 € à compter du 1er janvier 2015.
Le Comité syndical autorise le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à ce poste.

➢ **Indemnité du Trésorier**

Le Comité Syndical

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide,

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat du Comité Syndical,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Philippe GERARD receveur municipal.

3. Séance buissonnière : à la découverte des milieux aquatiques du bassin versant de la Largue, de leurs fonctionnalités et de leurs évolutions au fil du temps

Le site de l'île de la Largue, bien que pouvant paraître totalement naturel à l'œil du néophyte, est un secteur ayant connu une forte activité : moulin, agriculture, irrigation et exploitation forestière (plantations). De ces multiples activités, il résulte un certain nombre de problématiques hydrauliques et biodiversitaires faisant de l'île de la Largue un site école remarquable en terme de gestion patrimoniale des milieux aquatiques.
La visite du site se réalise en 4 groupes, guidés par MM. DIETMANN, LIENERT, FAESSEL et BRETON et permet d'aborder les problématiques suivantes :

- ***Stabilisation des profils en long des cours d'eau***

Afin d'amener l'énergie hydraulique au moulin de Manspach, la Largue a été rectifiée et déviée à de multiples reprises. Ceci explique la présence, sur le site, du cours actuel de la Largue (qui est tout à fait artificiel malgré son aspect) et de son cours originel dit « Vieille Largue ». De nombreux méandres de la rivière ont été supprimés, engendrant un « raccourcissement » du linéaire originel. Ce raccourcissement entraîne inévitablement une augmentation de la pente de la rivière (de la même manière que si l'on supprimait les lacets d'une route de montagne) et ainsi ses capacités érosives. Il en résulte ainsi une érosion régressive : la rivière creuse son lit qui s'incise plus profondément à chaque crue. Pour bloquer ce phénomène d'enfoncement, il faut, soit recréer des méandres, soit établir des seuils. La recréation de méandres étant très gourmande d'un point de vue foncier, l'érosion régressive en présence a été stabilisée par la mise en place d'un seuil en enrochement bétonné visité par les membres du Comité syndical.

- ***Stabilisation du profil en travers d'un cours d'eau***

Les érosions régressives évoquées précédemment se traduisent immanquablement par des érosions de berges. Le lit s'incisant de plus en plus, les berges deviennent trop hautes et finissent par s'effondrer, on parle alors d'érosion du profil en travers du cours d'eau. Pour stabiliser les berges en effondrement, il existe plusieurs techniques, soit en génie civile (enrochement : très couteux, l'enrochement se limite aux secteurs présentant un fort enjeu de protection et sur lesquels les autres techniques ne sont pas

envisageables), soit en techniques végétales vivantes. Le peigne réalisé par le SMARL en 2003 permet d'illustrer l'efficacité et l'évolution dans le temps d'une reprise de berges en techniques végétales vivantes. Le peigne, sorte d'amas de branches et débris végétaux « fixés » à l'aide de pieux, fonctionne comme un filtre à sédiments, piégeant les matériaux véhiculés par la rivière lors des crues. La berge se reconstitue naturellement, tandis que les végétaux amassés rejettent en produisant des racines permettant le maintien de la berge sur le long terme.

- ***Optimisation des crues***

L'île de la Largue met également en lumière la stratégie d'optimisation des crues menée depuis plus de 20 ans sur le bassin versant. Plutôt que de lutter contre les inondations en construisant des digues qui aggravent les phénomènes en aval, le SMARL, en collaboration avec le Conseil Général, protège les espaces d'épandage des crues existants et cherche à regagner ceux qui ont disparu. Le déversoir de crues réalisé en 1995 et repris en 2009 entre la Largue et la Vieille Largue permet d'alimenter et de stocker d'importants volumes d'eau dans ce qu'il reste du lit de la Vieille Largue par débordement. Le déversoir joue le rôle de trop plein permettant de limiter le risque de sinistre sur la commune de Dannemarie.

- ***Natura 2000, biodiversité et végétation semi naturelle***

Autrefois maintenue ouverte pour le pâturage, l'île de la Largue a ensuite été dédiée à la production forestière avec la plantation de résineux et peupliers de culture. Laissée à l'abandon, une végétation spontanée, naturelle et typique des milieux humides sundgauviens s'est alors développée, donnant au site un aspect plus naturel. Aujourd'hui très peu dérangé (seuls quelques pêcheurs arpentant la rivière), le site présente une biodiversité intéressante offrant le gîte et le couvert à une multitude d'espèces. Ces secteurs sont à protéger et à reconquérir là où ils ont disparu pour recréer les trames vertes et bleues.

4. Divers

Aucun point divers n'est soulevé.

Le Président clôt la séance au format « buissonnier » par un vin d'honneur, pris au grand air, qui a permis aux élus d'échanger sur la visite de terrain qu'ils viennent d'effectuer.

Table des délibérations

- Validation de la composition de la Commission technique
- Renouvellement du contrat « révision / animation SAGE »
- Indemnité du Trésorier

SMARL

Comité Syndical Buissonnier

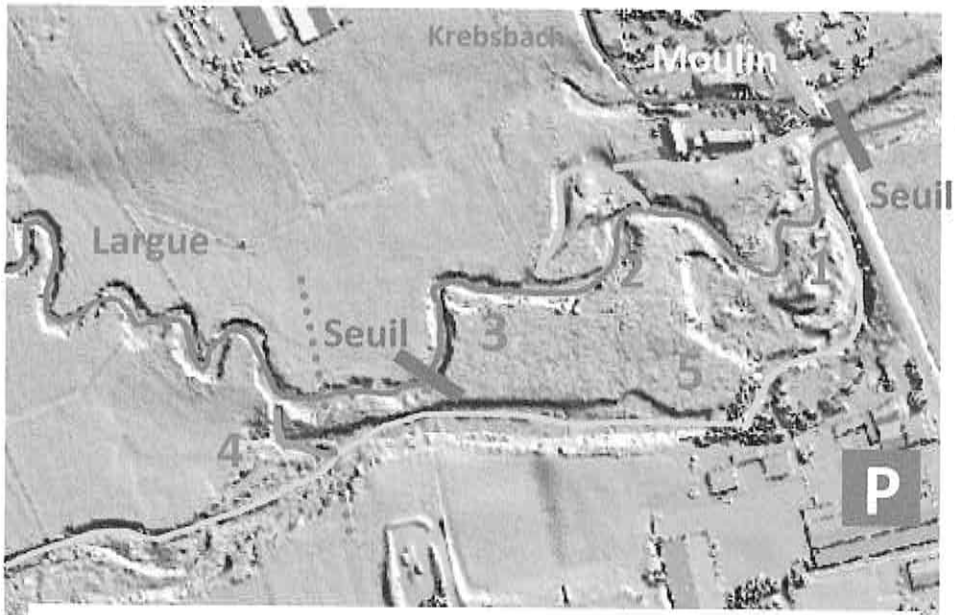

1. Carte du relief de l'île de la Largue

2. Effacement du méandre et du canal d'alimentation au moulin

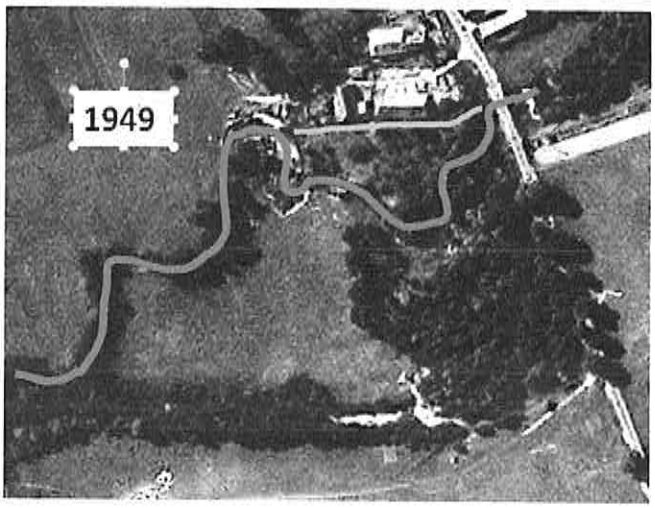

3. Profil en travers en amont du seuil

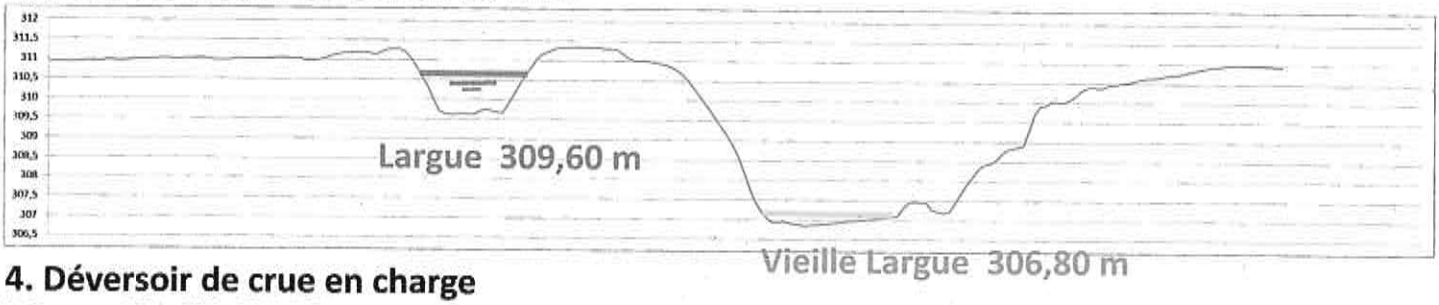

4. Déversoir de crue en charge